

Paul Barril : l'ex-supergendarme piégé par les services secrets

Patricia Tourancheau

Libération, 9 mars 1995

Ancien numéro deux du GIGN et de la cellule élyséenne, Paul Barril était déjà soupçonné d'être à l'origine des révélations successives qui alimentent depuis deux ans le dossier du juge d'instruction. Le rapport d'écoutes réalisé par la DGSE, qui dort depuis juillet 1993 dans un coffre-fort de Matignon, lève bon nombre de doutes.

– **Le juge parisien** Jean-Paul Valat, qui instruit depuis deux ans l'affaire des écoutes de la cellule antiterroriste de l'Elysée, pour « *atteinte à l'intimité de la vie privée, attentat à la liberté et à la Constitution, et forfaiture* », va peut-être bientôt voir son dossier s'enrichir d'une pièce maîtresse. Un compte rendu d'écoutes téléphoniques demandées par la DGSE, le service de renseignement extérieur de l'armée, dont *Libération* publie aujourd'hui le fac-similé, désigne le capitaine Paul Barril, ex-numéro deux du GIGN (Groupement d'intervention de la Gendarmerie nationale) et membre de la cellule antiterroriste de l'Elysée en 1982-83, comme l'auteur de la fuite qui a déclenché toute l'affaire en mars 1993.

Une seconde livraison d'archives est arrivée il y a deux mois sur le bureau du juge. Comme tombées du ciel, cinq disquettes informatiques lui sont par-

venues dans d'étranges circonstances. Le 12 janvier 1995, une grande femme brune, les cheveux coupés au carré, la quarantaine élégante et maquillée, se présente au gendarme de faction à l'entrée de la galerie d'instruction du Palais de justice de Paris et remet une enveloppe de papier kraft à l'attention du juge Valat, de la part de « *Me Berger* ». Le magistrat instructeur se lance à la poursuite de la messagère mais la Mata-Hari de service s'est déjà évaporée. Au dos du pli figure le nom d'un avocat, « *Me Berger* », qui n'est inscrit à aucun barreau de France. A l'intérieur, se trouvent cinq disquettes informatiques avec la mention « *back-up* » (« sauvegarde », en anglais) sur les étiquettes. Le juge Valat se demande qui, derrière la mystérieuse dame brune, alimente ainsi par kilos son dossier sur les écoutes de l'Elysée.

Le juge Valat n'ignore pas l'écoute de la DGSE. Déjà en mars 1993, à l'origine de l'affaire, un correspondant anonyme a divulgué à la presse un premier lot d'archives sur papier, révélant l'interception par la cellule élyséenne des communications téléphoniques du journaliste Edwy Plenel, en 1985 et 1986. Le juge Valat n'ignore pas que l'auteur de cette première fuite a été formellement identifié par une écoute

de la DGSE. Il s'agit de Paul Barril.

Jusqu'à présent, la transcription des propos permettant d'identifier l'ancien super-gendarme de l'Elysée comme auteur des fuites n'a jamais été versée au dossier d'instruction. La pièce éloquentte dort dans un coffre-fort de Matignon depuis juillet 1993, avec le reste de l'enquête administrative effectuée par Paul Bouchet, le président de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS), relative à l'espionnage du journaliste du Monde Edwy Plenel. Ce dossier de 40 pages est constitué d'auditions des membres de la défunte cellule élyséenne et d'investigations du Groupement interministériel de contrôle (GIC), l'organisme chargé de conduire, avec l'aval de Matignon, des écoutes d'Etat. Si le rapport Bouchet évoque un « *bidouillage* » des documents sur papier remis à la presse en mars 1993, avec un faux tampon « *source secrète* », il conclut bel et bien à la réalité des écoutes. Dans les annexes, Paul Bouchet a inséré une écoute des communications de Paul Barril, effectuée au GIC par le ministère de la Défense, juste avant la révélation du scandale des écoutes élyséennes. Le Premier ministre et donc le président de la CNCIS, Paul Bouchet, ont toujours refusé de communiquer ces pièces au juge Valat, au nom du « *secret défense* ».

Libération s'est procuré la transcription de l'écoute classifiée, qui démontre la manipulation du capitaine Barril. Le 25 février 1993 à 11h43, Paul Barril, affublé du nom de code « Rillon » par le GIC, appelle la secrétaire de sa société de sécurité privée baptisée Secrets : « *Corinne, dites à Franck qu'il me remette le dossier sur Plenel à l'entrée du Palais vers*

13h15 » Corinne répond : « *D'accord.* » « Rillon » précise le but de la manœuvre : « *Qu'il me mette le dossier confidentiel de Plenel, qu'on distribuera.* » Une semaine plus tard, l'affaire des écoutes élyséennes éclate dans les journaux. Le 4 mars 1993, *Libération* publie les conversations téléphoniques d'Edwy Plenel vieilles de huit ans. Par la suite, d'autres écoutes « *confidentielles* » de gens de la presse, du spectacle, de la politique et du barreau sont distribuées au *Point* et au *Nouvel Observateur*.

Une lettre à Edouard Balladur. Une écoute de Pierre Novat, ex-avocat reconverti dans le cinéma, en grande discussion avec Paul Barril pour un film sur le GIGN, est habilement distillée aux médias, ce qui permet au capitaine Barril de s'ériger en victime et de déposer plainte pour atteinte à l'intimité de la vie privée (1). Furieux d'avoir été piégé par la DGSE, Paul Barril, qui diffuse du « *matériel de détection d'écoutes* » et utilise un téléphone portable inviolable, s'insurge contre l'écoute du GIC dont il nie le contenu dans une lettre à Edouard Balladur du 24 février 1995 : « *Je ne pense pas personnellement être un terroriste, un trafiquant d'armes ou une des personnes susceptibles d'être incriminées dans les catégories strictement limitées par la loi* (du 10 juillet 1991, ndlr). » C'est pourtant au nom d'un motif autorisé « *sécurité nationale de l'Etat* » que la DGSE surveille les lignes de Paul Barril, à cause de ses allées et venues, et de ses activités à l'étranger, notamment au Proche-Orient et en Afrique.

Faute d'avoir pu jusque-là récupérer l'écoute entre « Rillon » et sa secrétaire Corinne Chaput, le juge Valat a cherché à confondre l'auteur présumé

des fuites. Or la parution dans *National hebdo*, le journal du Front national, d'une note du 28 mars 1983 du commandant Christian Prouteau, ex-patron de la cellule élyséenne, à son subordonné le capitaine Barril, font porter ses soupçons sur le destinataire. Le magistrat instructeur a interrogé Paul Barril sur la provenance de la demande de renseignement où Gilles Ménage, alors directeur adjoint du cabinet du président de la République, a écrit « *il faut que l'on s'occupe sérieusement de l'avocat Me Antoine Comte* » et Prouteau a ajouté « 46 ? », pour signifier une écoute administrative. Paul Barril prétend qu'il a possédé ce document jusqu'à une perquisition chez lui en 1985, liée à l'affaire Greenpeace. Le juge Valat a demandé le scellé de perquisition au parquet de Créteil et l'a brisé – le 28 novembre 1994 – en présence de Paul Barril, mais la note de Prouteau/Ménage est absente de l'inventaire. Le capitaine Barril a sur procès-verbal déclaré « *qu'une enveloppe peut toujours être ouverte et refermée par le côté opposé à celui où sont apposés les cachets de cire* ».

La « trahison » de Pierre-Yves Gilleron.

Les doutes du juge Valat ont décuplé avec l'arrivage des disquettes. Le soir même de la livraison, il a reçu un coup de fil éclairant. Un interlocuteur anonyme – une voix masculine – voulait savoir si les disquettes lui étaient bien parvenues. Ce même interlocuteur précisait que l'écriture des mots « *back up* » sur les étiquettes était celle « *du p'tit blond* ». Or le « *p'tit blond* » - ou encore « *PYVES* » sur les relevés d'écoutes désigne Pierre-Yves Gilleron, l'ennemi juré de Paul Barril.

Après cinq ans de service à la cellule élyséenne, le commissaire Gilleron de la DST s'est associé en octobre 1987 avec le capitaine dans l'entreprise Secrets, avant de s'en séparer un an plus tard en mauvais termes, « *à cause de divergences essentielles sur la manière de travailler* ». « *Popaul* » n'a jamais encaissé la « *trahison* » du « *p'tit blond* » qui, de surcroît, s'est mis à chasser sur les mêmes terres. Pierre-Yves Gilleron a d'abord monté, en janvier 1990, une société concurrente, Iris Analyse (« *conseils et audits en veille technologique* ») à Paris, avant de décrocher en janvier 1993 le contrat de sécurité de la présidence de la République du Congo.

Interrogé le 13 février dernier par le juge Valat au sujet des disquettes, Pierre-Yves Gilleron reconnaît tout à fait son écriture sur les étiquettes mais réfute tout lien avec ses « *activités à la cellule* » : « *Ces disquettes sont les back up ou sauvegardes des travaux réalisés lorsque j'ai travaillé à la société Secrets avec Paul Barril.* » Pour l'ex-associé du capitaine Barril, il s'agit des « *contrats* » de Secrets, des « *courriers* » et des « *résumés de coupures de presse relatives aux activités de Paul Barril sur l'Afrique* ». « *Attendons de voir ce que ces disquettes contiennent à l'heure actuelle* », ajoute Gilleron. Ce dernier soupçonne Barril d'être à l'origine de leur divulgation, car depuis leur « *divorce* » à Secrets en 1988, il le « *poursuit de sa vindicte* ».

Soupçonné de recel d'écoutes illégales. Pierre-Yves Gilleron a aiguillé le juge sur deux pistes pour retrouver la Mata-Hari. Selon l'ex-associé de Barril, la « *description* » de la dame brune qui a déposé les disquettes peut correspondre à « *Marie-Noëlle D., une détective travaillant habituellement pour*

Paul Barril, à moins que ce ne soit sa secrétaire Corinne Chaput ». Du coup, le capitaine Barril se retrouve suspecté d'avoir recelé des écoutes illégales. Si l'écoute « secret défense » concernant « Rillon », alias Barril, tombe dans le dossier d'instruction, le juge Valat risque de le mettre en examen pour « conservation de documents ou d'enregistrements obtenus au moyen de procédés ayant porté atteinte à l'intimité de la vie privée ». Paul Barril se trouve désormais dans la position

inconfortable de l'écouteur écouté...

– (1) Dans le dossier instruit par le juge Valat, se sont constitués partie civile Edwy Plenel (journaliste au Monde) et sa compagne Nicole Lapierre, Carole Bouquet (actrice), François Froment-Meurice (conseiller d'Etat et l'un des dirigeants du CDS), Joël Gali-Papa (conseiller de Charles Pasqua), Hervé Brusini (journaliste), Antoine Comte (avocat) et Paul Barril (ancien gendarme de la cellule élyséenne).